



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

CORONAVIRUS (COVID-19)

Bien-être des concitoyennes et concitoyens

Par circulaire du 13 mars 2020, les autorités communales se sont adressées personnellement aux habitant-e-s d'Alle de 65 ans et plus, pour s'enquérir de leur situation.

Les personnes de 75 ans et plus ont ensuite été contactées directement par les Elu-e-s. Un suivi à distance des aîné-e-s a été mis en place. Les besoins ont été listés. Plusieurs personnes bénévoles se sont annoncées et se mettent à disposition pour des courses. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements. Le service est opérationnel : il faut appeler le secrétariat communal au 032.471.02.01 ou 032.471.02.02.

Nous invitons les personnes de plus de 65 ans à ne plus sortir de leur domicile et à ne plus se balader dans le village.

Par ailleurs, les autres citoyen-ne-s responsables et plus jeunes sont invité-e-s à veiller à ce que leurs parents, voisin-e-s, ami-e-s, ne sortent pas et à leur venir en aide, à s'enquérir de leur état de santé ou de leur moral.

L'autorité communale constate avec satisfaction que les recommandations sont respectées, et elle remercie la population de son civisme et de sa solidarité. Elle insiste toutefois sur le fait que le suivi de ces recommandations est d'une importance fondamentale pour assurer le système sanitaire de notre pays et la santé de l'ensemble de notre communauté.

Cabinet spécial Covid-19

Les locaux de l'ancienne mairie abritent désormais un second cabinet médical, pour accueillir les personnes potentiellement atteintes du Covid-19.

Cela doit permettre de les séparer des autres, et au cabinet médical du village de fonctionner normalement.

Elimination des ordures ménagères

Dans les recommandations de la Confédération aux Cantons, l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) considère que la sécurité de l'élimination doit être garantie malgré la situation extraordinaire qui prévaut. En effet, l'élimination des déchets fait partie des services publics de base, et ceux-ci doivent être assurés.

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts issus des ménages doit être garanti. Recommandations à la population :

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac-poubelle de la Commune
- Les sacs-poubelle doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée)
- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Les déchetteries publiques avec ou sans personnel doivent rester ouvertes. Un système d'accès au « compte-gouttes » doit être mis en place. Les règles de comportement doivent être affichées de façon bien visible, en particulier dans les déchetteries sans personnel.

Les Cantons et les Communes doivent informer la population de la manière suivante :

- Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité. Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle

Les entreprises de recyclage doivent rester en exploitation. Tous les aspects liés à la santé au travail (protection des travailleurs) doivent être strictement respectés.

Aide aux commerçants, indépendants et PME

Les commerces et petites entreprises, qui ont dû cesser leur activité immédiatement, peuvent s'adresser à la Commune (tél. 032.471.02.03), qui leur viendra en aide financièrement, de manière ponctuelle.

CONSEIL COMMUNAL – ALLE